



Rapport d'activité

2017



Communautés forestières
Bourgogne Franche-Comté



L'actualité de notre Fédération nationale

Une nouvelle charte de la forêt communale

Signée le 14 décembre 2016, la nouvelle charte de la forêt communale a été adressée à chaque commune propriétaire de forêt. Pour accompagner cette diffusion, la Fédération nationale des Communes forestières et la Direction générale de l'ONF se sont engagées à aller sur le terrain pour rencontrer les élus et présenter, étape par étape, à tous les échelons, les enjeux de la nouvelle charte : c'est le "COFOR ONF Tour". Il s'est déroulé dans les régions tout au long de l'année 2017 : le 21 février (Grand Est), le 31 mars (Bourgogne Franche-Comté), le 4 mai (Occitanie/Provence-Alpes-Côte d'Azur), le 23 mai (Nouvelle-Aquitaine), le 27 juin (Normandie) et le 26 septembre (Auvergne-Rhône-Alpes).

Rencontre en Bourgogne Franche-Comté

Le 31 mars, les administrateurs des deux Unions régionales et les équipes dirigeantes ONF (direction des agences de Bourgogne Franche-Comté) se sont réunis en présence de Dominique JARLIER, Président national des Communes forestières, et Christian DUBREUIL, Directeur général de l'ONF. Les échanges ont porté sur la déclinaison du Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF et la charte de la forêt communale dans quatre thématiques majeures pour la forêt publique de Bourgogne Franche-Comté que sont :

- La mobilisation du bois en forêt communale ;
- La contractualisation avec les transformateurs régionaux ;
- Les investissements pour le renouvellement des forêts publiques ;
- L'organisation de la gouvernance aux différentes échelles territoriales.



CoFor ONF Tour, le 31 mars 2017, à Besançon.



Le Programme national de la Forêt et du Bois 2016-2026 (PNFB)

Le Programme national de la forêt et du bois est une application directe de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. C'est le fruit d'un travail collectif et collaboratif entre tous les acteurs de la filière. Il a pour objectif de créer de la valeur ajoutée en France à partir de la ressource nationale, de répondre aux attentes des citoyens, d'adapter la forêt au changement climatique et de développer des synergies entre la forêt et l'industrie.

Approuvé par décret en février 2017, le PNFB fixe les grandes orientations de la politique forestière nationale jusqu'en 2026. Son objectif est de mobiliser 12 millions de mètres cubes supplémentaire sur 10 ans. Les élus représentant les Communes forestières ont contribué à

son écriture en formulant de nombreuses propositions dans les groupes de travail thématiques. Le groupe « forêt et territoire » créé à la demande du président Jarlier a été pérennisé sous le nom de Comité spécialisé "forêt, bois et territoire" au sein du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois. Présidé par Anne-Catherine Loisier, il se réunit régulièrement.

Actuellement, les commissions régionales de la forêt et du bois dans lesquelles siègent un représentant des Communes forestières, ont la charge de décliner le programme national. Dans un proche avenir, les treize régions de métropole disposeront de leur programme régional forêt-bois.

Accord cadre FNCoFor/APCA

Le 2 mars 2017, au Salon International de l'Agriculture, sur le stand des Chambres d'Agriculture, Claude COCHON-NEAU, Président de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) ont signé une convention-cadre.

Dans un contexte forestier en forte évolution, les Chambres d'agriculture et les Communes forestières ont décidé de se réunir autour d'un projet commun visant à développer des politiques forestières territoriales ambitieuses pour le développement local, les circuits courts, les filières de proximité et l'emploi.

Ce projet commun s'articule autour de cinq thèmes : la structuration du foncier forestier, l'aménagement du territoire, la valorisation économique de la forêt et de ses produits, le développement de filières locales et de circuits de proximité, la lutte contre les effets du changement climatique et le lien urbain-rural.

Les Chambres d'agriculture et les Communes forestières s'engagent à développer des synergies fortes en forêt, en agroforesterie, entre forêt publique et forêt privée.

Dans ce sens, le décret 2017-758 du 3 mai 2017 crée un service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire » au sein des chambres régionales d'agriculture. Ce service commun est mis en place en concertation avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière, gestionnaire de la forêt privée) et les Communes forestières. Au sein du service commun, il est créé un comité d'orientation et un comité de gestion. Les Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté sont représentées dans ces deux comités régionaux.

La forêt au cœur du lien urbain-rural

La nouvelle organisation territoriale renforce les métropoles urbaines et les grandes zones d'attractivité territoriales. Elle suscite les interrogations des élus ruraux en général, et forestiers en particulier, sur l'expression de la démocratie de proximité.

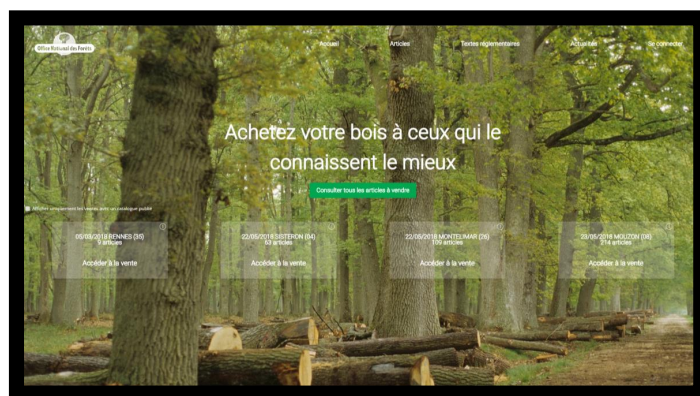
La recherche de liens entre les espaces urbains et les espaces forestiers étant un gage du maintien de l'équilibre territorial, la Fédération nationale des Communes forestières s'est emparée de ce sujet. Elle a organisé le 4 juillet une journée de travail sur ces questions avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires et en partenariat avec la Caisse des dépôts. L'assemblée générale de la Fédération des Communes forestières, qui s'est tenue à la Région Île-de-France a abordé cette thématique. Il a également été traité lors du conseil d'administration de la Fédération nationale du 13 décembre, au sénat, en présence de plusieurs sénateurs des territoires forestiers.

L'objectif est de contribuer à l'écriture des futures politiques de lien urbain-rural en renforçant la dimension territoriale de la filière forêt-bois.

Evolution des ventes publiques : vers des ventes en lignes ?

L'ONF travaille sur la mise en place de ventes de bois en ligne. La Fédération nationale des Communes forestières et la Fédération nationale du bois (FNB) associées à cette réflexion ont mis plusieurs points à discussion : l'évolution des modes de vente, la sécurité des ventes et des données, le contrôle nécessaire des acheteurs, l'outil, le calendrier de mise en œuvre...

Un groupe de travail a été constitué le 21 février 2018 pour étudier les adaptations à porter au règlement des ventes de bois en forêts publiques.



Le site internet est créé :
<https://ventesdebois.onf.fr/vel-war/#/>



Les Communes forestières en Bourgogne Franche-Comté

L'Union régionale

Les Unions régionales des associations des Communes forestières de Bourgogne et de Franche-Comté ont fusionné en une seule entité le 31 mai 2017. La nouvelle Union régionale de Bourgogne Franche-Comté se compose des associations départementales de Côte d'Or, du Doubs, de Haute-Saône, du Jura, de la Nièvre, de la Saône et Loire, du Territoire de Belfort et de l'Yonne.

L'Union régionale est administrée par un Conseil composé de 24 administrateurs titulaires dont les présidents des associations départementales et de 24 suppléants, issus à parité des 8 associations départementales.

Le Conseil d'administration de chaque association départementale a désigné des administrateurs titulaires et leurs suppléants pour les représenter. Seuls les représentants élus peuvent intégrer le Conseil d'administration de l'Union régionale par souci de légitimité.



Les membres du Conseil d'administration, en présence de Sylvain MATHIEU, Vice-président du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté en charge de la forêt. Beaune, le 6 juin 2017.

Rassembler les administrateurs des Communes forestières

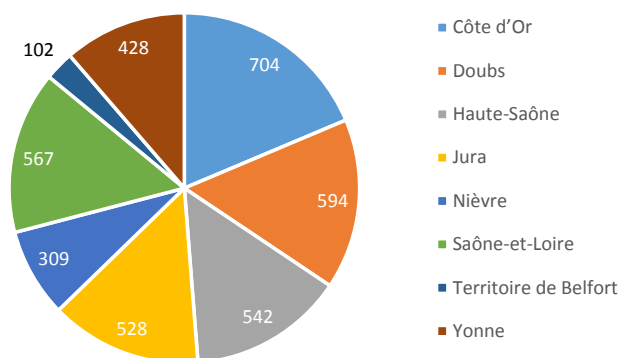
Les administrateurs de l'Union régionale des Communes forestières se sont réunis début février 2018 en séminaire pour adapter sa feuille de route 2018-2020 à la Bourgogne Franche-Comté et aux objectifs du Contrat forêt-bois régional. L'Etat, la Région, l'interprofession FIBOIS et l'ONF ont été associés à ces travaux.



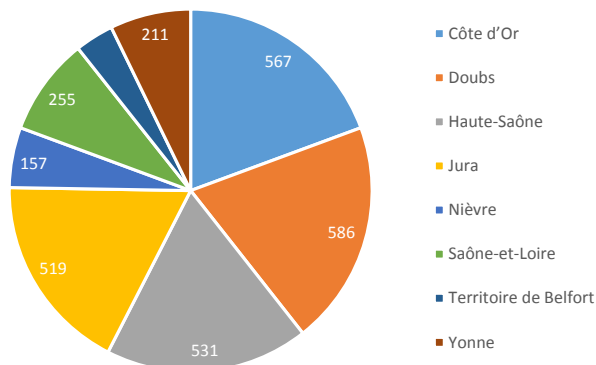
Le poids des Communes forestières

La forêt publique en Bourgogne Franche-Comté représente 40% des surfaces boisées contre 60% de forêt privée. 67% de la forêt publique est communale. Les graphiques ci-dessous donnent, pour chaque département de la région, le nombre de communes propriétaires d'une forêt ainsi que le nombre de communes adhérant au Réseau des Communes forestières.

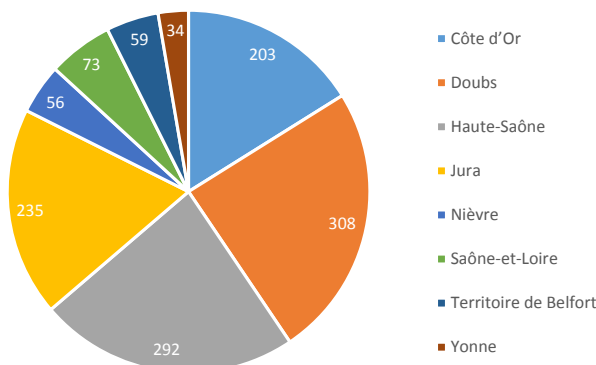
Nombre de communes



Nombre de communes propriétaires de forêt



Nombre d'adhérents au réseau



Les missions de l'Union régionale

L'Union régionale, qui fédère les huit associations départementales, a pour rôle :

- de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique forestière régionale,
- de représenter les associations départementales auprès des instances régionales,
- d'organiser et d'animer les formations des élus forestiers sous l'égide des associations départementales (24 formations seront organisées en 2018 sur la région),
- de participer à la concertation avec les différents organismes forestiers régionaux au travers de l'organisation interprofessionnelle de la filière Forêt-Bois,
- d'initier et d'accompagner des démarches territoriales de développement forestier,
- d'accompagner les communes dans leurs actions en lien avec la forêt...

Pour conduire ces actions, l'Union régionale dispose d'une équipe de huit permanents composée d'une direction avec un directeur et une secrétaire générale, d'un pôle technique avec quatre chargés de mission et d'un pôle administratif avec deux secrétaires.

Le financement de l'Union régionale repose sur les cotisations des associations départementales, sur le reversement, par la Fédération nationale des Communes forestières, d'une part de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti qu'elle reçoit de l'APCA et sur les aides publiques subventionnant les différents projets qu'elle porte.

Pour que les communes forestières disposent d'une représentation politique et technique, l'Union régionale et les associations départementales ont structuré un réseau d'élus référents à l'échelle des unités territoriales de l'ONF. Ces élus, administrateurs des associations départementales, sont des personnes ressources qui avec les permanents de l'Union régionale, apportent renseignements et conseils aux communes de leur secteur aux côtés des représentants de l'ONF.

L'Union régionale informe également les communes sur l'actualité forestière, les actions engagées et leur communique le programme des formations. Elle leur apporte différents outils (documents types sur l'affouage, convention de cession de droit de chasse...) via le site internet des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté qui a été mis en ligne en avril 2018. Pour en savoir plus aller sur l'adresse : www.coforbfc.fr.

Le Contrat Forêt Bois régional

En Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat, la Région et l'interprofession FIBOIS ont fait le choix d'un document stratégique unique, déclinant le Contrat stratégique de filière et le Programme National de la Forêt et du Bois.

L'équipe de permanents s'agrandit



Natasha LECLERC a rejoint l'équipe de permanents le 12 septembre 2017. Elle est la nouvelle chargée de mission sur le secteur de la Bourgogne. Ce poste a été créé pour développer le réseau en Bourgogne. Dans un premier temps, elle a pour missions d'organiser et d'animer les formations et de mettre en place un réseau d'élus référents pour promouvoir les Communes forestières.

Ce document qui prend le nom de contrat forêt-bois régional, se compose des six objectifs suivants :

- Gérer les forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Développer et diversifier les marchés ;
- Encourager les projets de territoires ;
- Développer les compétences ;
- Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers.

Il s'est construit de façon collective en associant les représentants de la filière, de l'amont à l'aval et les territoires engagés sur des projets forêt-bois. Les Communes forestières ont apporté différentes contributions politiques et opérationnelles. Sa deuxième version qui fait actuellement l'objet d'une analyse de l'Autorité environnementale (Conseil général de l'environnement et du développement durable - CGEDD), est disponible sur le site internet de la DRAAF. Soumis ensuite à enquête publique, le contrat forêt-bois régional 2018-2028 sera signé dans le courant de l'automne 2018.

Ce contrat remplacera les Orientations régionales forestières de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi que les Plans pluriannuels régionaux de développement forestier. Les documents liés (Schéma régional de gestion sylvicole, Directives régionales d'aménagement et Schéma régional d'aménagement) seront actualisés en conséquence.

A compter de cette année, les actions portées par les Communes forestières s'inscriront dans le Contrat forêt-bois qui sera suivi par la commission régionale de la forêt et du bois dans laquelle les Communes forestières disposent d'un siège.

Périmètre d'intervention

Les formations sont dispensées sur la Bourgogne Franche-Comté avec l'appui de chacune des huit associations départementales.

Partenaire

L'ONF : les thèmes des formations sont validés en commission régionale de la forêt communale (composée des Communes forestières et de l'ONF). Les contenus des modules, élaborés par les Communes forestières, sont validés par les services de l'ONF concernés. L'organisation des visites de terrain lors de ces journées est confiée à l'ONF.

Objectifs et effets attendus

Les politiques forestières, qu'elles soient portées à l'échelle nationale, régionale ou territoriale, sont de plus en plus convergentes. Elles visent à fixer sur les territoires la valeur ajoutée liée à la transformation du bois et les emplois qui y sont associée, conformément au Plan national forêt-bois, au Contrat d'objectif et de performance de l'ONF, au contrat forêt-bois 2018-2028 pour la Bourgogne Franche-Comté et à plusieurs stratégies locales de développement forestier (programmes LEADER, PCAET...). Pour atteindre cet objectif, les relations entre les différents maillons de la filière doivent gagner en cohésion et développer des relations de travail plus étroites.

La réussite des évolutions à conduire dépend beaucoup des décisions prises individuellement et annuellement par les 2 900 conseils municipaux qui ont en charge la gestion de leur patrimoine forestier communal, pour :

- garantir sa gestion durable,
- consolider l'activité des entreprises de travaux forestiers,
- favoriser le développement des entreprises de la 1^{ère} transformation,
- amplifier l'usage du bois dans les constructions communales,
- structurer la filière bois-énergie.

C'est pourquoi, le réseau des Communes forestières engage chaque année un programme de formations destinées aux élus des communes forestières. Elles apportent des connaissances pratiques sur la forêt communale et sa gestion. Ainsi, les élus pourront jouer pleinement leur rôle de décideur pour la bonne gestion de leur forêt communale et la meilleure valorisation de ses fonctions (économiques, environnementales et sociales).



Visite en forêt sur le secteur de Champagnole (Jura).

Zoom 2017

23 sessions de formation ont été organisées dont :

- 5 sur « Maîtriser l'avenir de votre forêt : l'aménagement forestier, un guide pour la gestion durable »,
- 2 sur « Le propriétaire forestier au cœur d'une filière économique : mieux vendre le bois de la forêt communale »,
- 9 sur « Les élus forestiers investissent pour l'avenir : les travaux en forêt communale ».
- 7 sur « Elus forestiers et chasseurs, un partenariat nécessaire à la bonne gestion des forêts communales ».

579 personnes ont été formées en 2017.



Visite de la société forestière du Pays d'Othe le 4 décembre 2017 (Yonne).

Cette action reçoit le concours financier de Fonds Européens



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

La structuration de la filière bois énergie

Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la Franche-Comté à l'échelle des Pays.

Partenaires

FIBOIS (Interprofession de Bourgogne Franche-Comté) et Proforêt (Association de représentation et d'aide au développement de l'activité des entreprises de travaux forestiers - ETF).

Objectifs et effets attendus

Afin de valoriser au mieux et durablement la ressource forestière des territoires, et dans un contexte de développement des énergies renouvelables, la structuration de la filière bois énergie est essentielle. Les communes et les territoires porteurs de projets sur cette thématique recherchent un interlocuteur pour les conseiller et les accompagner, depuis la définition de leur stratégie jusqu'à la réalisation de leurs projets.

En réponse, l'Union régionale des Communes forestières :

- a apporté une méthode pour garantir un approvisionnement en adéquation avec les besoins des chaufferies : le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) ;
- a accompagné les porteurs de projets en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière ;
- a proposé des modes de gestion adaptés aux objectifs des maîtres d'ouvrage et leur ont fait part des retours d'expérience des plateformes de stockage publiques existantes.

Le programme d'action bois énergie s'est terminé fin 2017 avec le lancement du dernier PAT en Franche-Comté. Toutes les actions de l'Union régionale liées au bois énergie et participant à la transition énergétique seront traitées au sein de l'action « Valoriser la forêt et le bois dans les territoires en transition énergétique », conventionnée par les mêmes financeurs.



Produits bois énergie.

Zoom 2017

13 territoires comtois sur 17 ont à ce jour réalisé un PAT. Le Pays de la Haute-Vallée de l'Ain et du Revermont ont terminé cette démarche en 2017. Le PETR du Pays Horloger a initié la sienne en septembre 2017. La restitution est prévue pour l'été 2018.

A la demande de la Région et de l'ADEME, une concaténation des données des PAT comtois a été lancée en 2017.

Une enquête sur le fonctionnement des plateformes de stockage bois-énergie publiques comtoises a été menée.

Les synthèses des PAT sont téléchargeables sur notre site internet : www.coforbfc.fr, rubrique territoires, page bois énergie.

L'enquête en quelques chiffres :

En Franche-Comté, **20 plateformes** sont sous maîtrise d'ouvrage publique. 10 d'entre elles sont en régie communale, 2 en régie intercommunale et 8 sont gérées par des entreprises privées. Elles stockent entre **300 et 2 000 mètres cubes** apparents de plaquettes forestières. Leur rayon d'approvisionnement en bois rond est de **80 kilomètres** au maximum.



Le plan d'approvisionnement territorial

un outil issu du programme 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural

Entre 2007 et 2012, le programme 1000 chaufferies bois avait pour objectifs :

- Développer l'activité économique locale : valoriser localement une ressource bois énergie crée des emplois.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : la plaquette forestière consommée à proximité de son lieu de production, se substitue aux énergies fossiles. Le gaz carbonique résultant de sa combustion est compensé par celui qui est stocké lors de la croissance des arbres en forêt.
- Maîtriser les factures énergétiques : le prix de la plaquette forestière est inférieur et plus stable que celui des énergies fossiles soumises aux aléas politiques et spéculatifs.
- Favoriser une gestion durable des forêts : en veillant à laisser les résidus (branches < 7 cm) en forêt pour favoriser la fertilité des sols, le bois énergie améliore le bilan économique de certaines interventions sylvicoles en valorisant des produits qui ne l'étaient plus.



Depuis 2012, les Communes forestières poursuivent le développement du bois-énergie, en s'appuyant sur 3 fondements :

1 La plaquette forestière locale est un combustible d'avenir : d'une superficie de 1,754 Millions d'ha, la forêt couvre 37% de la surface de la région. Son volume sur pied de l'ordre de 363 millions de m3 fournit une ressource abondante pour produire de la plaquette forestière sur l'ensemble de la région, réduisant ainsi les distances de transport.

2 La mutualisation des moyens permet l'optimisation du résultat : la structuration d'une filière bois-énergie est particulièrement intéressante lorsqu'un territoire peut mettre en commun des installations (plateforme de stockage, pont bascule...), permettant des investissements publics optimisés en regard de la production énergétique attendue.

3 La performance énergétique est un enjeu incontournable : la ressource bois des territoires n'étant pas inépuisable, sa valorisation doit être raisonnée et efficace. Il est donc primordial d'optimiser la consommation de la biomasse forestière notamment en maîtrisant la demande en énergie, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, en développant des réseaux de chaleur...).



Le réseau des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, dans la continuité du programme :

- accompagne des projets d'installation en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière,
- propose une première approche sur les modes de gestion adaptés aux objectifs des maîtres d'ouvrages,
- étudie les possibilités d'approvisionnement et de structuration de la filière bois-énergie, notamment en élaborant les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT).



Document de présentation de la démarche PAT, en téléchargement sur notre site internet, page bois énergie.

Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la Franche-Comté à l'échelle des Pays.

Partenaires

FIBOIS (Interprofession de Bourgogne Franche-Comté), Proforêt (Association de représentation et d'aide au développement de l'activité des ETF), espaces info énergie, animateurs de développement d'énergies renouvelables.

Objectifs et effets attendus

Faire de la forêt et du bois des atouts forts face aux enjeux climatiques et énergétiques des territoires.

De nombreuses démarches liées à la transition énergétique existent dans les territoires: Territoires à énergie positive « TEPOS », Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), Plan Climat Energie Territoire (PCET), Plan climat air énergie territoire (PCAET)...

Au vu de la place importante de la forêt en Franche-Comté, l'utilisation de bois local comme ressource durable et renouvelable (en énergie comme en construction) apparaît pertinente et doit y être clairement identifiée, intégrée et mise en œuvre.

L'Union régionale propose un accompagnement adapté à l'état d'avancement des démarches de transition énergétique, pour que la forêt et le bois puissent pleinement jouer leur rôle dans les programmes d'actions et leur mise en œuvre.

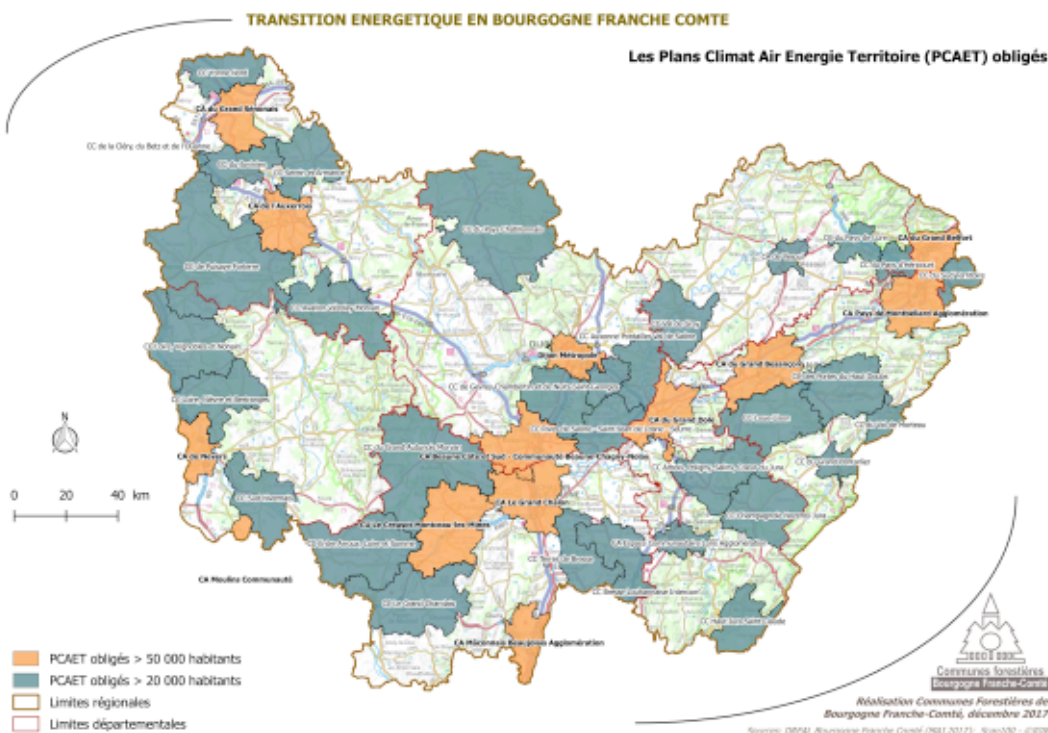
L'accompagnement des Communes forestières porte sur les axes suivants :

- Favoriser la prise en main de la transition énergétique par la forêt – proposer et animer une réflexion territoriale auprès des maîtres d'ouvrage ;
- Stocker le carbone par le développement de la construction publique en bois local ;
- Substituer la biomasse forestière aux énergies fossiles ;
- Tenir compte de la forêt dans les documents de planification.

Zoom 2017

L'exemple de la Communauté de communes du Val d'Amour (dans le Jura). Elle intègre la filière forêt-bois dans sa politique de développement tant pour sa contribution à l'économie du territoire qu'aux enjeux de transition énergétique.

S'appuyant sur un diagnostic préalable, les élus ont décidé d'axer une partie importante de leur stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur la filière forêt-bois. Par ailleurs, ils ont choisi de construire leur nouveau siège en bois local. Cette volonté des élus a été intégrée lors de la sélection de la maîtrise d'œuvre, et dans les travaux de conception du bâtiment. Les acteurs de la filière forêt-bois ont également pu prendre part à la préparation de l'OPAH. Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Communauté de communes a demandé un accompagnement du réseau des Communes forestières. Des réflexions sur les contrats d'approvisionnement ont été menées avec l'ONF, le FCBA, l'interprofession, et les communes du territoire. Un voyage d'étude a également été organisé sur la construction publique en bois local.



Cette action est financée par :



Le développement des territoires par la forêt

Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur toute la région Franche-Comté à l'échelle des PNR, Pays et Communautés de communes.

Partenaires

Tous les acteurs de la filière (ONF, forêt privée, interprofession, scieurs, ETF...).

Objectifs et effets attendus

Les Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté accompagnent les territoires (pays, PETR, PNR, communautés de communes) vers une meilleure prise en compte de la forêt dans leur stratégie de développement local. Elles appuient des démarches allant de la charte forestière de territoire à l'inscription de volets forestiers dans différents outils de développement. L'accompagnement porte sur l'élaboration et l'animation de leurs programmes d'actions forêt-bois, de leur rédaction à leur mise en œuvre.



Chablis en forêt communale de Haute-Saône.

Zoom 2017

La Communauté de communes de Rahin et Chérimont a défini une stratégie forêt-bois en intégrant le potentiel de la ressource forestière dans ses dynamiques territoriales. Ce territoire est caractérisé par un taux de boisement de 71 % dont 58 % de forêt publique. Un producteur de plaquette forestière, une plate-forme de stockage ainsi qu'une scierie transformant le hêtre sont implantés sur ce territoire de neuf communes.

Un des objectifs consiste à adapter la stratégie de

commercialisation des bois pour développer les circuits courts et orienter les produits bois vers les filières locales de transformation.

Chaque commune a pu disposer d'éléments d'aide à la décision lui permettant d'orienter le bois de la ou des parcelles de l'état d'assiette 2017 les mieux appropriées vers l'expérimentation d'une vente en contrat d'approvisionnement de bois façonné.

Les besoins annuels en façonnage et débardage des 3 communes engagées dans cette expérimentation ont été évalués par l'ONF à 1 500 m³ de grume et 800 tonnes de bois d'industrie et bois énergie. Il a été décidé de passer un accord cadre à bons de commande d'une année avec des entreprises de travaux forestiers (ETF) au travers d'un groupement de commandes. L'organisation de la procédure de passation du marché a été confiée à la Communauté de communes de Rahin et Chérimont en application de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Plusieurs entreprises ont candidaté. Deux ETF présents sur le territoire ont formé un groupement pour répondre à l'appel d'offre. La commission d'appel d'offre les a retenus après examen des critères de sélection des offres (prix des prestations, valeur technique de l'offre, critères environnementaux).

La tempête Eleanor a provoqué de nombreux chablis, en particulier sur les communes engagées dans cette expérimentation, induisant des changements dans la planification des opérations d'exploitation forestière.



Grumes façonnées sur la commune de Frahier-et-Chatebier (70).

Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention

La Communauté de communes des Hauts du Val de Saône avec les communes de Blondfontaine, Semmadon et Villars-le-Pautel ; le Pays du Revermont avec les communes de Montigny-les-Arsures, Poligny et Tourmont ; la commune d'Andelot-en-Montagne.

Partenaire

Cette action est conduite en partenariat avec l'ONF par l'implication des responsables UT et des techniciens forestiers des 3 secteurs concernés.

Objectifs et effets attendus

L'expérimentation d'un modèle pluriannuel liant la gestion des forêts communales à la commercialisation des bois est adaptée aux divers peuplements forestiers. Elle est construite sur une approche gagnant-gagnant (pour le patrimoine forestier communal, pour la commune, pour l'ONF, pour les entreprises de travaux forestiers et pour les transformateurs du massif). Ce modèle utilise les différents modes de commercialisation pour écouler l'ensemble des produits bois récoltés vers les transformateurs et éviter les invendus.

L'objectif de l'action est de conduire l'expérimentation sur plusieurs années afin de mesurer, dans chaque commune, les résultats obtenus sur les paramètres sylvicoles, financiers et économiques.

Zoom 2017

Trois modèles différents de commercialisation des bois ont pu être testés reposant soit sur une décision politique d'orienter la totalité des coupes vers le bois façonné pour favoriser au maximum l'emploi local, soit sur des décisions qui mélangent volonté politique et conseils techniques pour associer aux ventes de bois sur pied des ventes de bois façonné ; les choix se faisant en fonction des essences, de la qualité des bois et/ou de la nature des coupes.

En matière budgétaire, la mise bord de route des bois façonnés, cubés et triés favorise une plus-value en utilisant les modes de ventes les plus appropriés. Aucune des trois communes n'a perdu de l'argent en s'engageant dans le façonnage et la vente par contrat d'approvisionnement, l'avance de trésorerie restant très limitée dans le temps.



Grumes de hêtre en forêt communale de Haute-Saône.

En matière de développement économique, les modèles testés ont conforté l'activité des entreprises de travaux forestiers (ETF) et des transformateurs. L'expérimentation a permis : une analyse sur trois ans des assiettes de coupes, un engagement pluriannuel dans des ventes groupées de bois façonné, un accord-cadre à bons de commande avec les ETF et des contrats d'approvisionnement avec les transformateurs. L'enjeu réside dans la démultiplication du recours à ces outils pour créer un effet de masse.

En matière de gestion forestière, la maîtrise de la qualité des exploitations et de son calendrier permet d'optimiser la durée du cycle sylvicole. La commune, en s'engageant dans l'exploitation des coupes, choisit ses intervenants forestiers, contrairement aux coupes vendues aux adjudications de bois sur pied. L'expérimentation a montré que le choix des ETF devait porter sur les entreprises qui, au regard de la durée de l'accord cadre à bons de commande, attachent une attention particulière à la qualité de leurs prestations et au respect des délais.

L'évolution des pratiques nécessite de la confiance qui repose sur de la pédagogie et sur le suivi technique et financier mais aussi sur une volonté de s'impliquer en tant qu'acteur économique, producteur de bois pour la filière. Pour évoluer d'une logique de vente de coupes à la commercialisation de produits bois, il est indispensable de disposer de débouchés pour l'ensemble des produits d'une coupe.

Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention

L'action a été conduite sur la Bourgogne Franche-Comté.

Partenaire

L'ONF au travers des directeurs des six agences, des responsables des 51 unités territoriales et de leurs techniciens forestiers territoriaux.

Objectifs et effets attendus

Les Communes forestières généralisent l'organisation déconcentrée des associations départementales en installant des élus référents à l'échelle des unités territoriales de l'ONF.

L'objectif est de créer un réseau de référents forêt-territoire reposant, à l'échelle de chaque unité territoriale (UT) de l'ONF, d'un ou deux élus référents (Franche-Comté : 45 sur 31 UT, Bourgogne : 17 sur 20 UT) et d'un(e) chargé(e) de mission des Communes forestières (4 pour la Bourgogne-Franche-Comté).

Ce réseau porte auprès des communes des solutions conciliant « gestion durable de leur propriété forestière » et « contribution au développement territorial ». Cela passe par une sylviculture respectueuse de la ressource et dynamique qui favorise la mise en économie des produits bois. En devenant des producteurs de bois engagés dans le développement de leur filière et de leur territoire, les communes contribuent à l'activité des entreprises de travaux forestiers, à la sécurisation de l'approvisionnement des scieries, à l'accroissement des volumes destinés à la trituration et à l'organisation de la filière bois énergie.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat d'objectif et de performance (COP) et traduit l'organisation du partenariat entre les Communes forestières et l'ONF sur le terrain, au plus près des élus. Elle contribue à la mise en place des rencontres à l'échelle des unités territoriales entre l'ONF et les Communes forestières, rencontres prévues à l'article 4 de la Charte de la forêt communale.



Rendez-vous sur notre site internet pour connaître vos élus référents : www.coforbfc.fr, rubrique référents.

Zoom 2017

La formation des élus référents s'est poursuivie avec quatre demi-journées de formation. Le manuel du référent forêt-territoire, élaboré en 2016, leur a été présenté et délivré.

Les élus référents, accompagnés des chargés de mission de l'Union régionale, ont rencontré 29 communes pour traiter de divers sujets : constat des impacts du gibier en forêt, relation commune-ACCA, règlement d'affouage, dégâts liés à l'exploitation forestière, accord-cadre à bons de commande, CVO, PEFC, travaux sylvicoles, aides financières pour des investissements en forêt, démarche foncière, cueillette de champignons...

11 rencontres UT-COFOR ont été réalisées en 2017 sur les UT des Agences ONF de Franche-Comté. Ces rencontres s'articulaient autour de 3 axes :

- rappel des objectifs du COP de l'ONF (mobilisation du bois, dynamisation de la sylviculture, réalisation des aménagements forestiers...) et du contexte lié à sa négociation ;
- présentation de l'installation du réseau d'élus référents
- présentation du bilan annuel de l'UT rédigé par un travail conjoint (Communes forestières – ONF).

Ces 11 rencontres ont touché 232 élus et 59 techniciens forestiers territoriaux.

Un réseau d'élus référents existait déjà sur le territoire de l'Agence territoriale Bourgogne-Est de l'ONF, avec 14 élus référents sur les 9 UT de Côte-d'Or et 3 élus référents sur les 4 UT de Saône-et-Loire. Les deux départements ont organisé au total 7 rencontres attirant un total de 116 participants sur des thèmes tels que les plantations, les aides forestières, la conversion des taillis sous futaie en futaie, la sylviculture en futaie irrégulière... En Saône-et-Loire, deux rencontres ont été suivies de visites l'après-midi (parqueterie et maison forestière).

La démarche a été présentée aux présidents des associations départementales (4 réunions) et aux directeurs et responsables d'UT des deux agences Bourgogne-Ouest et Bourgogne-Est (2 réunions).

Cette action est financée par :



Association de Côte d'Or

Présidente : Anne-Catherine LOISIER
Maison de la Forêt
Ruelle de la Ferme
21290 LEUGLAY
Tél. : 03.80.81.86.11
leuglay@maison-foret.com
cofor21.over-blog.com

Association du Doubs

Président : Christian COUTAL
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
doubs@communesforestieres.org

Association de la Haute-Saône

Président : Jacky FAVRET
73 avenue Aristide BRIAND
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
hautesaone@communesforestieres.org

Association du Jura

Président : Michel BOURGEOIS
4 avenue du 44^e RI
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03.84.24.86.68
contact39@communesforestieres.org

Association de la Nièvre

Présidente : Elisabeth GAUJOUR-HERAULT
Mairie
6 Place de la Mairie
58700 GIRY
Tél. : 06.81.80.11.63
nievre@communesforestieres.org

Association de Saône-et-Loire

Président : Jacques HUMBERT
5 Place du Marché
71250 CLUNY
Tél. : 03.85.20.00.11
saone-et-loire@communesforestieres.org

Association du Territoire de Belfort

Présidente : Emmanuelle ALLEMANN
Mairie de GIROMAGNY
28 Grande Rue
90200 GIROMAGNY
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Association de l'Yonne

Président : Jean-Yves CAULLET
Mairie d'Avallon
37 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
Tél. : 03.86.34.98.23
yonne@communesforestieres.org

Union régionale de Bourgogne Franche-Comté

Président : Jacky FAVRET
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
www.coforbfc.fr

Fédération Nationale

Président : Dominique JARLIER
13 rue du Général BERTRAND
75007 PARIS
Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99
federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr

